AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 20-6-66 519464

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION D'ORLÉANS (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, NIÈVRE, YONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS.
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
15 Francs

Supplément n° 3 au Bulletin n° 69 de Juin 1966 — 16 Juin 1966

AVERTISSEMENTS — VIGNE

MILDIOU DE LA VIGNE

Les conditions climatiques actuelles sont très favorables à l'évolution de la maladie.

Il y a donc lieu de renouveler le traitement conseillé dans notre bulletin du 13 Juin, dans tous les cas où il a été lessivé par les pluies orageuses de ces derniers jours.

Nous rappelons qu'en cas de dégâts de grêle, un traitement fongicide destiné à désinfecter les blessures et à favoriser la cicatrisation des plaies doit être effectué dans les plus brefs délais, quelle que soit la date du précédent traitement.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Les conditions climatiques étant très favorables à ce ravageur, il y a lieu de renouveler le traitement conseillé dans notre bulletin du 7 Juin, dans tous les cas où celui-ci a été lessivé par les pluies orageuses de ces derniers jours.

Nous rappelons également qu'en cas de dégâts de grêle, un traitement fongicide destiné à désinfecter les blessures et à favoriser leur cicatrisation doit être effectué dans les plus brefs délais quelle que soit la date du traitement précédent.

INFORMATIONS — BETTERAVES

PUCERONS NOIRS DE LA BETTERAVE

On observe des pullulations parfois très importantes de pucerons noirs dans de nombreuses cultures, provoquant l'enroulement des jeunes feuilles.

Il y a donc lieu d'intervenir dans tous les cas où l'activité de ces ravageurs risque d'entraver la végétation des betteraves. On utilisera un des produits conseillés dans la liste qui a été remise à chaque abonné.

PEGOMYIE OU MOUCHE DE LA BETTERAVE

Dans tous les cas où la présence de ce ravageur aura été constatée, il y aura lieu d'utiliser un produit efficace à la fois contre la Pégomyie et les Pucerons.

P.1.134

INFORMATIONS ARBRES FRUITIERS

POU DE SAN JOSE

Les premières éclosions de larves ont été observées depuis quelques jours. En conséquence, dans les zones intéressées, un premier traitement devra être appliqué entre le 20 et le 25 Juin.

Une nouvelle application devra être exécutée deux semaines après. La pulvérisation devra être particulièrement soignée, afin que les branches et les troncs soient bien couverts.

On utilisera une des formules suivantes pour 100 litres d'eau :

- 1 litre d'huile blanche d'été + 200 g d'une spécialité à 50% de D.D.T. ;
- Emulsion huileuse de D.D.T. (100 g de matière active par hectolitre de bouillie) ;
- Emulsion huileuse de Parathion (25 g de matière active par hectolitre de bouillie).

Ces traitements sont obligatoires dans toutes les communes faisant partie de la zone contaminée et de la zone de protection qui ont été définies par l'arrêté ministériel du 4 Novembre 1958. Les exploitants de pépinières et d'établissements d'horticulture, de vergers commerciaux, de vergers d'amateurs, sont tenus de les effectuer. Ces traitements sont notifiés aux Maires des communes intéressées.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements agricoles,
G. RIBAULT.
B. PACQUETEAU.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
G. BENAS.

Imprimé à la Station d'Orléans - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.